

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 31 janvier à 18h

2022/010

Présents:

Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Alexandre ARRIZABALAGA, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ,

Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES

En visio : Michel DUHAMEL, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ (arrivée au point n°7)

Absents:

Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Bernard JOUCLA (procuration à Jean TRILLE), Régine TOSON (procuration à Gisèle VINCENT), Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE), Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCES), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Dominique GAYE), Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Bruno CAZERES (procuration à Jean-Christophe

MADELAINE), Laetitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice: 23

Date de la convocation : 26 janvier 2022

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune souhaite lancer une nouvelle procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Dans ce cadre, le Maire et ses mandataires se sont rendus au cimetière de la Collégiale pour constater l'état d'abandon de 37 concessions en dressant un procès-verbal pour chacune d'entre elles. Les ayants-droits avertis par lettre recommandée n'étaient pas présents. Un affichage a été effectué sur les portes du cimetière et à la mairie, conformément à la législation.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour lancer la procédure de reprise de concessions en état d'abandon dont la liste est annexée à la présente délibération.

L'assemblée délibérante Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission

IBOS, le..... 3 FEV. 2022

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE

REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Les concessions dont la liste suit, font l'objet d'un constat d'abandon.

Le **jeudi 13 janvier 2022** l'état d'abandon a été constaté par un 1^{er} procès-**verbal** dressé par le maire après transport sur les lieux. <u>Toute personne ayant des informations sur ces concessions est priée de contacter la mairie.</u>

CIMETIERE DE LA COLLEGIALE						
DROIT			GAUCHE			
EMPLACEMENT	FAMILLE		EMPLAC	EMENT	FAMILLE	
D1-17	FERRERE SANSOULET		G1-07		MEZARD	
D1-21	VALENCIE		G1-26		ESTREGUIL	
D1-28 LR	BRESCON	,	G1-50		COMET-CARAYON	
D2-10b	inconnu		G1-53	LR	CANTEROT CLOS BARREGAT	
D2-33B	MONTAGNAN		G2-17		PESCADERE BARBE-POUCALOY	
D3-01B	SALLES		G2-40		ROCHIAS ROY	
D4-01B	inconnu		G2-42	LR	GANOSSE	
D4-12	SALLES LAMONGE - VALENCIE		G3-09		LAGNOUS-FERRIE	
D5-03	FATTA		G3-11	_	inconnu	
D5-03BIS	inconnu		G3-12		LABORIE/BAUXIS-PEYAUTOU	
D6-10 LR-	ICARD		G3-20		inconnu	
D6-16	inconnu		G3-24		CANDAU	
D7-05	GARCIA		G3-29		inconnu	
D7-07	inconnu		G4-01	LR	SABASTIA	
D7-09	CASSOU - TROJANI		G5-11		inconnu	
D7-18	inconnu		G5-24		inconnu	
D7-19	inconnu		G5-26		DELAS	
D8-00	CARRERE					
D8-00B	inconnu					
D8-01B	FOURCADE BAREIL					